
Rapport du secrétariat du CCR- EOS sur les questions financières

Assemblée générale
Dublin, 28 octobre 2009



CONSEIL CONSULTATIF
RÉGIONAL POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
REGIONAL ADVISORY
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO
REGIONAL PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Présentation

Comptes de l'année 4 mis à jour

Comptes définitifs de l'année 3

Budget approuvé pour l'année 5.



CONSEIL CONSULTATIF
RÉGIONAL POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
REGIONAL ADVISORY
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO
REGIONAL PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Année 4

Mise à jour du budget

1/10/2008- 30/9/2009



CONSEIL CONSULTATIF
RÉGIONAL POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
REGIONAL ADVISORY
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO
REGIONAL PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Année 4 – Position Actuelle

Depenses

	Budget initial 01-10-2008 (euros)	Budget révisé 24-9-2009 (euros)	Position au 16/10/2009 (euros)
Personnel	47 500	47 896	47 578
Remboursements	138 160	115 898	107 670
Réunions	33 216	14 674	10 296
Frais d'exploitation	13 019	41 953	40 549
Interprétation et traduction	57 900	68 506	59 202
Honoraires	21 655	22 523	22 423
Total	311 450	311 450	287 718

Modification du budget de frais d'exploitation (26/9/2009)

Potentiel de dépenses en moins (15 000 - 25 000 euros)



Année 4 – Position Actuelle

Recettes

	Budget initial 01-10-2008 (euros)	Situation 12/10/2009 (euros)	En souffrance
États membres	22 200	22 200	
Commission	250 000	200 000	Solde de la subvention de l'UE*
Membres	39 250	39 593	
Total	311 450	258 093	

- Cotisations supérieures aux prévisions
- * Recettes de la Commission en fonction du total des dépenses éligibles auditées



Année 4 – Prochaines étapes

- Clore l'exercice 4
- Lancer un appel d'offres de services d'audit
- Auditer les comptes
- Demander le co-financement en souffrance de l'UE



Année 3

COMPTES DÉFINITIFS

(26/9/2007-30/9/2008)



CONSEIL CONSULTATIF
RÉGIONAL POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
REGIONAL ADVISORY
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO
REGIONAL PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Année 3 - Clôture des comptes

- Janvier 2009 Rapport d'audit de société envoyé au bureau d'enregistrement des sociétés
- Janvier 2009 Rapport audité adressé à la Commission
- Mars 2009 Proposition de déficit de 36 719 € de la part de la Commission, basé sur des dépenses de 13 280,59 Euros
- Avril 2009 Décision de la Commission recourue par le CCR EOS
- Mai 2009 Suite au recours, la Commission accepte un déficit de 18 502 € basé sur des dépenses de 231,487 €
- Juin 2009 Réception de l'approbation du Comité exécutif relative au déficit révisé de 18 502 €

Année 3 - Dépenses finales

	Non éligibles (contributions en nature) (euros)	Éligibles (euros)	Total (euros)
Personnel	75 149	32 058	107 207
Remboursements	0	130 607	130 607
Réunions	768	50 028	50 796
Frais d'exploitation	0	17 624	17 624
Interprétation et traduction	2 772	75 514	78 286
Honoraires	0	19 100	19 100
Total	78 689	324 931	403 620



Année 3 - Recettes

	Non éligibles (euros)	Éligibles (euros)	Total (euros)
Membres	0	40 853	40 853
Commission	0	231 488	231 488
Apport à niveau national	0	34 088	34 088
Affectation de personnel	75 149	0	75 149
Réunions conjointes de CCR	3 540	0	3 540
Total	78 689	306 429	385 118



Année 3 - Résumé

Comptes finaux approuvés

	Postes Éligibles (euros)
Recettes	306 429
Dépenses	324 931
Déficit	(18 502)



Année 3 - Causes du déficit

1) Règle de co-financement

- Le co-financement par la Commission consiste en un pourcentage fixe, basé sur l'estimation des dépenses éligibles fournie au début de l'exercice
- Même si les dépenses éligibles finales sont moindres que les coûts estimés, le pourcentage de co-financement initial est maintenu
- La troisième année, les dépenses éligibles finales ont été inférieures aux prévisions (dû à des cotisations et des recettes inférieures en provenance des membres)

2) Règle du déficit de recettes

- Abattement supplémentaire appliqué par la Commission à sa contribution finale, reflétant un déficit de recettes par rapport à l'estimation de recettes éligibles (c.-à-d. membres, etc.)



Année 3 - Solutions approuvées

- Approuvée par le Comité exécutif le 8/09/2009 et par procédure électronique rapide le 24/6/2009
- Le déficit sera remboursé sur une période de 2 ans :
 - 10 000 € l'Année 5
 - 8 502 € l'Année 6
- 25 % des cotisations de l'Année 5 seront destinés à financer le premier comblement du déficit



Année 5

Budget proposé

1/10/2009-30/9/2010



CONSEIL CONSULTATIF
RÉGIONAL POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
REGIONAL ADVISORY
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO
REGIONAL PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Année 5 - Dépenses approuvées

(Approbation définitive du Comité exécutif le 8/09/2009 et de la Commission le 30/09/2009)

	Non éligibles (contributions en nature) (euros)	Éligibles (euros)	Total (euros)
Personnel	29 250	95 550	124 800
Remboursements	0	100 520	100 520
Réunions	14 250	18 620	32 870
Frais d'exploitation	19 889	24 872	44 761
Interprétation et traduction	13 000	39 188	52 188
Honoraires	0	22 000	22 000
Déficit d'années précédentes	10 000	0	10 000
Total	86 389	300 750	387 139

Année 5 - Recettes estimées

	Non éligibles (euros)	Éligibles (euros)	Total (euros)
États membres	56 500	22 200	78 700
Commission	0	250 000	250 000
Membres	0	28 550	28.550
BIM (soutien logistique)	19 889	0	19 889
Comblement du déficit (Année 3)	10 000	0	10 000
Total	86 389	300 750	387 139



Année 5 - Budget, situation actuelle

- 8 septembre : approuvé par le Comité exécutif
- 30 septembre : approuvé par la Commission

- Les cotisations de 38 membres ont été recueillies
- 13 membres ont fourni des lettres d'engagement
- Des États membre ont pris des engagements

- **Les cotisations en souffrance doivent être réglées avant la fin du mois d'octobre 2009**



Année 5 – Résumé du budget

- Exercice difficile
- La cotisation est du même montant que les années précédentes et est répartie comme suit :
 - 75 % pour le programme de travail de l'Année 5 ;
 - 25 % pour 1er apport au comblement du déficit de l'Année 3.
- Le déficit est reporté sur une période de 2 ans :
 - 10 000 € l'Année 5 ;
 - 8 502 € l'Année 6.
- Propositions pour combler le déficit budgétaire



Année 5 - Décisions

- Budget adopté et ratifié par le Comité exécutif le 8 septembre 2009 à Madrid
- Le Comité exécutif enjoint le Secrétariat de faire d'autres propositions destinées à limiter les frais de déplacement à 300 €, pour approbation par l'assemblée générale.



Année 5 - Frais de déplacement

Mesures prises par le Secrétariat pour réduire les frais de déplacement

- Les lieux de réunions des groupes de travail et du Comité exécutif sont désormais fixes (Paris et Madrid)
- Paris et Madrid sont les lieux de réunion les plus abordables pour le CCR-EOS, selon une étude comparative de coûts réalisée en 2008.
- Les membres seront informés à l'avance des dates de réunion de sorte à permettre de bénéficier des tarifs de voyage les plus économiques.



Année 5 - Résumé des frais de déplacement

	Année 4	Moyenne (Années 1 à 4)	Année 5
Nombre de demandes	188	200	214
Remboursement moyen	579 €	607 €	470 €
Total des remboursements	108 845 €	121 785 €	100 520 €
Demandes > 800 €	14	18	
Montant > 800 €	4 966 €	4 958 €	



Année 5 Proposition révisée

- Maximum de **800 €** en frais de déplacement
- Maximum de **2 journées** de *per diem* (indemnité pour frais de séjour)
- De nouveaux taux s'appliquent à partir de l'assemblée générale



Année 5 - Frais de déplacement

- Les remboursements sont assujettis à la disponibilité budgétaire
- Il est demandé aux membres de réserver le transport aux meilleurs tarifs économiques
- Si le budget pour déplacements est excédentaire à la fin de l'année, il sera redistribué pour rembourser un supplément aux demandes supérieures à 800 €
- Les réunions des groupes de discussion seront organisées de sorte à se tenir aux endroits les meilleurs marché et les plus abordables



Année 5 - Décisions requises

- Approuver les propositions du secrétariat sur les maximums de voyage et d'indemnités journalières
- Approuver la modification des règles de remboursement du CCR-EOS pour refléter ces changements.





CONSEIL CONSULTATIF
RÉGIONAL POUR
**LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES**

**NORTH WESTERN
WATERS**
REGIONAL ADVISORY
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO
REGIONAL PARA
**LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES**